



Division des droits des Palestiniens

Octobre 2010
Volume XXXIII, Bulletin n° 10

Bulletin sur les actions menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien adopte le rapport annuel à l'Assemblée générale	3
II. Le Secrétaire général adresse un message aux participants au Sommet de la Ligue arabe	7
III. Le Programme des Nations Unies pour le développement lance un projet en faveur des organisations non gouvernementales de femmes palestiniennes.	9
IV. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques informe le Conseil de sécurité	9
V. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient publie une déclaration concernant la construction de nouvelles colonies.	14
VI. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture adopte des décisions concernant ses activités dans le territoire palestinien occupé.	15
VII. Le Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique communique la Déclaration de Douchanbé	16



Le texte du présent bulletin peut être obtenu dans le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), à l'adresse internet suivante : <http://unispal.un.org>.

I. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien adopte le rapport annuel à l'Assemblée générale

À sa réunion du 1^{er} octobre 2010, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a adopté son rapport annuel à l'Assemblée générale. Les conclusions et recommandations formulées dans ce rapport sont reproduites ci-dessous (A/65/35) :

Au cours de la période à l'examen, le Comité a continué de plaider pour une solution pacifique et juste à la question de Palestine, qui est au cœur du conflit arabo-israélien par l'instauration d'un État palestinien souverain et indépendant sur la base des frontières d'avant 1967, ayant Jérusalem-Est comme capitale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Selon le consensus international, une telle solution permettrait au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, tels qu'ils sont définis par l'Assemblée générale, et aboutirait à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région. Le Comité a réaffirmé que l'occupation des terres palestiniennes, qui dure depuis 1967, restait le principal obstacle qui empêchait de progresser vers la réalisation de cet objectif. Cette occupation a donné lieu à la construction de colonies et du mur, à l'installation de colons israéliens et à l'annexion de terres palestiniennes ainsi qu'à l'oppression militaire de la population civile palestinienne, actes qui constituent une violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme et une atteinte permanente à la dignité humaine du peuple palestinien et à la cohésion sociale de la société palestinienne. Cette occupation, avec toutes ses conséquences, non seulement place le peuple palestinien dans un état de soumission, mais aussi sape les fondements de la société israélienne. Le prolongement de l'occupation a rendu la recherche d'une solution globale juste et durable plus difficile en créant des situations pratiquement irréversibles sur le terrain. De ce fait, la majorité de la population palestinienne a perdu confiance dans le processus politique avec Israël.

Le Comité s'est, à maintes reprises, déclaré extrêmement préoccupé par l'instabilité de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, et le blocage du processus politique. Il a maintenu son opposition ferme à la poursuite de la construction illégale de colonies en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, qui s'accompagne d'une violence croissante de la part des colons. En outre, la construction du mur de séparation s'est poursuivie, privant des milliers de Palestiniens de l'accès à leur terre, à leur famille, aux écoles et aux hôpitaux et isolant plusieurs localités dans des enclaves hermétiques. Le Comité est troublé par l'impunité avec laquelle Israël viole ses obligations juridiques, comme l'a confirmé l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ), et demande à la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect de la décision de la CIJ, de la quatrième Convention de Genève et des résolutions pertinentes des Nations Unies. Le Comité a jugé particulièrement préoccupantes la situation à Jérusalem-Est occupée, l'accélération de la construction et de l'expansion des colonies, la démolition de maisons, la révocation des droits de résidence, l'éviction de citoyens palestiniens, l'attitude extrémiste des colons et les menaces contre les lieux saints et le patrimoine historique de Jérusalem. Les déclarations politiques israéliennes récentes et les mesures prises par la municipalité ne sont pas de nature à promouvoir des pourparlers fructueux sur l'avenir de Jérusalem en tant que capitale de deux États. Le Comité réaffirme que les politiques

dangereuses et provocatrices d'Israël à Jérusalem-Est risquent d'engendrer des réactions négatives sur le terrain et dans la région ainsi que de la part des musulmans dans le monde entier, et d'entraîner des violences et même un conflit armé. Jérusalem-Est fait partie intégrante du territoire palestinien occupé, et une solution négociée à la question de Jérusalem, fondée sur le droit international, est essentielle pour résoudre le conflit israélo-palestinien et instaurer une paix durable dans l'ensemble de la région. Le Comité juge encourageant le fait que ces préoccupations sont largement partagées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations de la société civile et les parlementaires.

Le Comité n'a cessé de condamner le blocus de la bande de Gaza par Israël, qui empêche toute activité de reconstruction et la continuité de l'aide humanitaire et a pratiquement détruit l'économie et le tissu social de Gaza. Ce siège constitue une forme de sanction collective particulièrement sévère qui est imposée à l'ensemble de la population de la bande de Gaza. Le Comité a également dénoncé les tirs de roquettes et d'obus de mortier effectués par les militants palestiniens depuis Gaza et a réitéré son appel en faveur de la libération du caporal israélien Gilad Shalit. Il invite instamment Israël à ouvrir tous les postes frontière de la bande de Gaza pour permettre le passage de l'aide humanitaire, l'importation et l'exportation de marchandises, notamment de matériaux destinés à la reconstruction, et la circulation des personnes, conformément au droit international humanitaire, à l'Accord réglant les déplacements et le passage du 15 novembre 2005, et à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Le Comité a continué de suivre les enquêtes internationales sur l'offensive militaire lancée par Israël contre Gaza en décembre 2008 et janvier 2009, et l'incident de la flottille du Free Gaza Movement de mai 2010, ainsi que les mesures qui ont été prises en conséquence. Il a reconnu l'intérêt des enquêtes effectuées au niveau national. Le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza créée par le Conseil des droits de l'homme et dirigée par le juge Richard Goldstone (A/HCR/12/48) constitue un compte rendu détaillé, équilibré et fiable de l'incursion israélienne de 2008-2009 à Gaza. Tout en reconnaissant que l'examen récent par le Gouvernement israélien de certaines allégations précises a été utile, il demande que soit effectuée une enquête détaillée, crédible et indépendante sur les violations du droit international qui ont été commises, et exige que des sanctions soient prises. Le Comité a également pris note du rapport de la Mission internationale d'établissement des faits mise en place par le Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur les violations du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme, consécutives aux attaques israéliennes sur la flottille d'assistance humanitaire (A/HCR/15/21). Les résultats de ces enquêtes contribueront, à n'en point douter, à un renforcement des principes et de l'application du droit international humanitaire et des droits de l'homme dans les situations de conflit. Le Comité appelle toutes les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève à respecter et à faire respecter la Convention en toutes circonstances, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu de l'article 1 commun aux quatre Conventions de Genève.

Le Comité s'est félicité de la reprise des négociations directes entre Israël et les Palestiniens sur toutes les questions concernant le statut permanent et note le rôle important joué par les États-Unis, l'Égypte et la Jordanie. Le fait que les dirigeants palestiniens ont accepté des pourparlers directs, bien qu'Israël ne respecte

pas les obligations que lui impose la Feuille de route, montre que l'Organisation de libération de la Palestine est fermement déterminée à œuvrer pour une solution pacifique au conflit, et cette détermination devrait avoir pour contrepartie un engagement sincère du Gouvernement israélien en faveur de la solution des deux États, renforcé par des améliorations tangibles de la situation sur le terrain. Le Comité estime que les pourparlers ne peuvent être couronnés de succès que s'ils se déroulent dans une atmosphère de confiance et de bonne volonté. À cet égard, il s'associe au reste de la communauté internationale pour déplorer profondément qu'Israël n'ait pas prolongé le moratoire sur la construction de colonies de peuplement, compromettant ainsi la poursuite des négociations. Il est crucial que les négociations soient fondées sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe. La participation directe des partenaires régionaux aux négociations revêt une importance vitale. Le maintien de l'appui prodigué par la communauté internationale, en particulier le Quatuor et chacun de ses membres, est déterminant pour faire avancer les négociations israélo-palestiniennes sur toutes les questions concernant le statut permanent. Le Comité suivra de près l'évolution de la situation et interviendra de façon constructive pour aider à résoudre la question de Palestine et permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables.

Les négociations devraient être renforcées par un processus parallèle d'édification de l'État palestinien dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de l'Autorité palestinienne. Le Comité soutiendra ces efforts en plaidant pour des engagements durables et généreux de la part des donateurs, en signalant les besoins effectifs sur le terrain et en donnant à l'Autorité palestinienne la possibilité de présenter son analyse de la situation à la communauté internationale dans son ensemble.

Le Comité continue de craindre que les divisions entre factions palestiniennes ne compromettent gravement les espoirs légitimes des Palestiniens de voir la Palestine accéder au statut d'État et de vivre en paix, et il demande que des efforts vigoureux soient déployés par tous pour aider à la réconciliation sur la base du consensus existant quant à la nécessité de parvenir à la solution des deux États qui aboutirait à l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

Le Comité et la Division des droits des Palestiniens continueront, dans le cadre de leur mandat, de sensibiliser davantage la communauté internationale aux obstacles actuels à une solution globale, juste et durable de la question de Palestine. Le Comité souligne, à cet égard, la contribution utile et constructive que lui apporte la Division des droits des Palestiniens dans l'exécution de son mandat qui consiste à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Il note avec satisfaction : a) le niveau soutenu de dialogue, d'engagement et d'appui de la communauté internationale aux objectifs de son programme, aussi bien, par exemple, pour ce qui est de la participation aux réunions que de l'utilisation des documents d'information sous forme imprimée et électronique fournis par la Division; b) l'engagement constant de parlementaires et d'organisations de la société civile pour soutenir les efforts du Comité et des Nations Unies en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine; et c) la prise de conscience croissante au niveau international des politiques et activités des Nations Unies concernant la question de Palestine, comme l'indique le nombre croissant de documents et d'informations pertinents sur la question consultés sur les sites Web de la Division par des usagers du monde entier. Le Comité estime aussi

que son programme de formation annuel à l'intention du personnel de l'Autorité palestinienne, qui contribue directement à renforcer les capacités palestiniennes, a démontré son utilité. Il recommande vivement que cette activité importante soit poursuivie et, le cas échéant, intensifiée.

Le Comité consacrera son programme de réunions et de conférences internationales de 2011, dont la mise en œuvre sera assurée par la Division, à l'élargissement de l'appui international aux négociations sur le statut permanent et à la création d'un climat international favorable permettant que ces négociations soient conduites de bonne foi. Il a l'intention de focaliser davantage l'attention de la communauté internationale sur l'évolution de la situation sur le terrain, en particulier l'arrêt de toutes les activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et de toutes les autres politiques et pratiques israéliennes illégales dans le territoire palestinien occupé. Il soutiendra des campagnes mondiales pour lutter contre l'impunité dont jouit Israël et promouvoir le principe selon lequel Israël est responsable de ses actions dirigées contre le peuple palestinien. Il s'efforcera en particulier de mettre en lumière le sort des Palestiniens les plus désavantagés, notamment les réfugiés, les habitants de Gaza et les prisonniers politiques. Il continuera de mobiliser un appui en faveur du plan palestinien de création d'institutions et de tous les autres efforts visant à promouvoir l'indépendance et la viabilité de l'État palestinien. Il dialoguera avec les gouvernements, les parlementaires et les organisations de la société civile et les engagera à mobiliser un soutien pour une solution juste du conflit. Il souhaite contribuer aux efforts visant à mettre fin aux provocations des deux côtés, servir de cadre à des explications et des rapprochements et, avec l'aide de la société civile, promouvoir l'éducation à la paix sur le terrain. Il accordera un soin particulier à l'intégration et à la promotion des femmes et de leurs organisations dans ce processus.

Le Comité apprécie au plus haut point les initiatives de la société civile en faveur du peuple palestinien. Il loue les actions courageuses entreprises par de nombreux défenseurs de la cause palestinienne, y compris des personnalités connues et des parlementaires, qui manifestent contre la construction du mur, essaient de forcer le siège de Gaza et informent le public dans leur pays de la dure réalité des conditions de vie sous l'occupation. Le Comité encourage les partenaires de la société civile à travailler avec leurs gouvernements et d'autres institutions afin de gagner leur plein appui pour le travail de l'Organisation des Nations Unies, y compris du Comité, sur la question de Palestine. Il continuera d'évaluer son programme de coopération avec les organisations de la société civile et à consulter ces organisations sur la manière dont elles pourraient renforcer leur contribution. Il est reconnaissant de l'appui qu'il reçoit du Secrétariat pour renforcer sa coopération avec la société civile.

Le Comité compte développer encore davantage sa coopération avec les parlementaires et leurs organisations. Il est d'avis que les parlementaires ont un rôle important à jouer pour faire en sorte que leurs gouvernements favorisent et appuient la réalisation de la solution des deux États et assurent le respect du droit international, conformément à leurs obligations internationales.

Le Comité demande à la Division de continuer de fournir un appui fonctionnel et des services de secrétariat, et de poursuivre son programme de recherche, de suivi et de publications et autres activités d'information. La Division devrait accorder une attention particulière à la poursuite des travaux de développement du portail de la

question palestinienne et envisager de recourir à de nouvelles technologies et à de nouveaux médias, notamment à des réseaux sociaux de communication fondés sur le Web tels que Facebook et Twitter. Elle devrait également continuer de développer la collection de documents d'UNISPAL ainsi que le programme annuel de formation du personnel de l'Autorité palestinienne, en accordant une attention particulière à l'équilibre hommes-femmes du programme, et organiser la célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Le Comité estime que le programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département de l'information a largement contribué à informer les médias et l'opinion publique des problèmes qui se posent. Il demande que le programme se poursuive, avec la souplesse nécessaire, en fonction de l'évolution de la question.

Souhaitant contribuer à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et compte tenu des nombreuses difficultés auxquelles se trouve confronté le peuple palestinien et qui entravent le processus de paix, le Comité demande à tous les États de s'associer à cet effort et de lui apporter leur coopération et leur soutien, et il invite de nouveau l'Assemblée générale à reconnaître l'importance de son rôle et à reconfirmer son mandat.

II. Le Secrétaire général adresse un message aux participants au Sommet de la Ligue arabe

Le Secrétaire général Ban Ki-moon a adressé le message suivant aux participants à la session extraordinaire de la Ligue des États arabes qui s'est tenue à Syrte, en Jamahiriya arabe libyenne, le 9 octobre 2010; ce message a été transmis par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry (SG/SM/13170) :

J'adresse mes salutations aux dirigeants arabes réunis à Syrte et je remercie le colonel Muammar Kadhafi d'accueillir cet important Sommet. Je vous souhaite tout le succès possible dans vos débats sur les nombreuses difficultés auxquelles fait face le monde arabe aujourd'hui.

La question de la Palestine est au cœur de toutes nos préoccupations.

Lorsque le Président Abbas et le Premier Ministre Netanyahu se sont rencontrés le 2 septembre à Washington, ils ont décidé de rechercher un accord israélo-palestinien historique sur toutes les questions relatives au statut permanent dans un délai d'un an. Le Président Obama a manifesté son fort engagement personnel en ce sens, comme l'ont fait les dirigeants des pays de la région. Le Quatuor a apporté son plein appui à cet effort et s'est engagé à réunir une conférence internationale à Moscou le moment venu, coïncidant avec des négociations directes.

La poursuite et l'expansion de la construction des implantations sont contraires au droit international et à la Feuille de route. En outre, l'expiration du moratoire israélien partiel de 10 mois sur les implantations, en l'absence de tout moyen de préserver un climat propice à la réussite des négociations, constitue un obstacle majeur qui empêche d'avancer. J'ai exprimé publiquement ma déception face à cette situation.

Mes collègues du Quatuor m'ont autorisé à réaffirmer notre fidélité à notre déclaration du 21 septembre, où nous notions que la confiance réciproque était indispensable au succès des négociations et renouvelions notre demande auprès d'Israël et des Palestiniens pour qu'ils favorisent un climat permettant de progresser, notamment en s'abstenant de mesures provocatrices et de propos incendiaires. Nous relevions que le moratoire sur les implantations mis en place en novembre dernier, pour lequel Israël était à féliciter, avait eu une incidence positive et nous avons recommandé sa reconduction; nous maintenons cette position. Nous rappelions également que les actions unilatérales entreprises par l'une ou l'autre partie, notamment les activités de colonisation, ne sauraient préjuger le résultat des négociations ni ne seraient reconnues par la communauté internationale. Nous demandions aux deux parties de respecter leurs obligations au titre de la Feuille de route, les encourageons à rechercher ensemble un moyen de faire en sorte que les négociations se poursuivent de manière constructive et invitons la communauté internationale à soutenir leurs efforts.

Dans cet esprit, je vous encourage vivement à soutenir énergiquement le Président Abbas en cette période difficile. Le Président Abbas témoigne de son engagement en faveur des droits légitimes des Palestiniens et de sa volonté de relever les défis que pose la négociation d'une paix juste et durable. Je vous encourage aussi à appuyer les efforts que lui-même et le Premier Ministre Fayyad déploient pour édifier les institutions d'un futur État. L'action menée dans ce domaine enregistre des progrès sans précédent et nécessite votre soutien politique et financier.

En ce qui me concerne, je continuerai d'appuyer la réconciliation du peuple palestinien dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime, et je vous demande de faire de même. Nous devons également réaffirmer que nous sommes prêts à œuvrer ensemble non seulement pour la paix israélo-palestinienne, mais aussi pour la paix israélo-syrienne, la paix israélo-libanaise et la paix régionale globale telle que la prévoient les résolutions du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe.

La situation à Gaza demeure l'une de mes principales priorités. Les Nations Unies sont à l'avant-garde des efforts déployés pour porter assistance aux populations et pour pousser Israël à faciliter la reconstruction et le redressement économique. Nous obtenons quelques résultats tant attendus dans ce domaine. Mais les besoins sont immenses et il reste encore beaucoup à faire, notamment pour faciliter les exportations, la liberté de circulation des gens et la reconstruction. Pour mener à bien un tel programme, l'appui du monde arabe est hautement apprécié.

Avant toute chose, l'heure est au sens politique et à la sagesse. Si la porte de la paix se ferme, il sera très difficile de la rouvrir. Il n'y a pas d'autre solution que la conclusion d'un accord négocié donnant naissance à un État de Palestine indépendant et viable, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, dans la paix et la sécurité. Réaffirmons notre engagement commun en faveur de cet objectif, et œuvrons à sa réalisation au cours de l'année à venir.

III. Le Programme des Nations Unies pour le développement lance un projet en faveur des organisations non gouvernementales de femmes palestiniennes

Le 17 octobre 2010, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme d'assistance au peuple palestinien ont signé un accord avec quatre organisations non gouvernementales de femmes palestiniennes dans la bande de Gaza, en vue de la mise en œuvre d'un projet de 350 000 dollars financé par le Gouvernement du Canada. Cet événement fait suite au bilan social effectué en partenariat avec les organisations de la société civile de Gaza pour répertorier les besoins en situations postconflituelles des différents groupes après les attaques israéliennes sur Gaza en décembre 2008 et janvier 2009. Le texte qui suit est extrait du communiqué de presse à ce sujet :

...

Le projet vise à appuyer la capacité de résistance des femmes défavorisées et de leur famille dans la bande de Gaza, dans le cadre d'interventions menées en partenariat avec les organisations de la société civile spécialisées dans la planification et la mise en œuvre de programmes fondés sur les besoins des femmes en matière d'activité socioéconomique, d'éducation, de sensibilisation et de loisirs.

Le projet consiste à offrir aux foyers dirigés par des femmes une formation à des activités génératrices de revenus et à les aider à avoir accès aux marchés locaux, et à fournir aux organisations féminines des programmes en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités leur permettant d'améliorer leurs moyens opérationnels en vue de promouvoir auprès de la société les concepts vitaux que sont l'égalité des sexes, la violence à l'encontre des femmes et l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes; il consiste aussi à former de jeunes chercheurs, hommes et femmes, sur des sujets relatifs à l'égalité des sexes et sur les droits de l'homme; enfin, à organiser un large éventail d'activités de loisirs pour les femmes bénéficiaires et leur famille, notamment des manifestations culturelles, sportives et artistiques.

...

IV. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques informe le Conseil de sécurité

Le 18 octobre 2010, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a rendu compte au Conseil de sécurité de « La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine ». Les passages suivants sont extraits de son exposé (S/PV/6404) :

Six semaines après le début des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens à Washington, nous sommes dans l'impasse. Les parties ne se sont pas rencontrées depuis le 15 septembre.

Le 26 septembre, malgré les appels du Quatuor pour le Moyen-Orient pour que les pourparlers se poursuivent, le moratoire partiel d'Israël sur la construction de nouvelles colonies en Cisjordanie a expiré et n'a pas été renouvelé. Les chantiers de construction qui avaient été gelés ont repris dans certaines colonies. Le Président

Abbas a indiqué qu'il ne poursuivrait pas les négociations à moins qu'Israël ne gèle l'expansion des colonies.

Le Secrétaire général a publiquement exprimé sa déception que le moratoire n'ait pas été reconduit. Il a réaffirmé que les activités de colonisation étaient illégales au regard du droit international et contraires à la Feuille de route. Il a été en contact direct et fréquent avec les dirigeants de la région, y compris le Président Abbas et le Premier Ministre Netanyahu, et il a demandé à tous de trouver un moyen de sortir de l'impasse.

Le 21 septembre, le Quatuor s'est réuni à New York et, relevant l'incidence positive qu'a eue la suspension de la construction de nouvelles colonies, il a demandé son maintien. Le Quatuor a réaffirmé que les actions unilatérales entreprises par l'une ou l'autre partie, y compris les activités de colonisation, ne seront pas reconnues par la communauté internationale. Il a encouragé les parties à collaborer pour trouver le moyen de garantir que les négociations se poursuivent de manière constructive de façon à régler toutes les questions relatives au statut final d'ici un an.

Après consultation avec les partenaires du Quatuor, cette position a été réaffirmée dans un message spécial que le Coordonateur spécial Serry a prononcé au nom du Secrétaire général au Sommet de la Ligue des États arabes à Syrte, en Libye, le 9 octobre. À Syrte, le Comité de suivi de la Ligue des États arabes sur l'Initiative de paix arabe a appuyé la position du Président Abbas, qui refuse de poursuivre les négociations à moins qu'Israël ne gèle les activités de colonisation. Le Comité a décidé de se réunir à nouveau dans un mois pour évaluer la situation.

Les envoyés du Quatuor ont été en contact régulier et les principaux responsables du Quatuor étudient la possibilité de se réunir prochainement pour examiner la situation. Nous avons une chance éphémère mais décisive de sortir de l'impasse actuelle. Les États-Unis déploient actuellement d'intenses efforts diplomatiques, soutenus par tous les membres du Quatuor, pour créer des conditions propices à la poursuite des négociations. Ces efforts sont aujourd'hui rendus plus difficiles par le fait que, le 14 octobre, le Gouvernement israélien a autorisé la construction de 238 nouveaux logements dans les colonies de Ramot et Pisgat Ze'ev à Jérusalem-Est, autorisation qui est contraire au droit international et va directement à l'encontre des efforts du Quatuor.

Le temps presse et des progrès sont indispensables dans les semaines à venir. Le Secrétaire général continue de croire que, si la porte qui mène à la paix se ferme, il sera très difficile de la rouvrir. Il n'y a pas d'autre solution que la conclusion d'un accord négocié donnant naissance à un État de Palestine indépendant et viable, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, dans la paix et la sécurité.

Malgré ces incertitudes, l'Autorité palestinienne continue d'aller de l'avant avec son programme d'édification de l'État. Le 21 septembre, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens s'est réuni à New York. Les membres du Comité ont constaté que la mise en œuvre du programme de réforme de l'Autorité palestinienne s'est accélérée en 2010, avec le franchissement d'étapes décisives en matière de réforme des finances publiques, d'infrastructure et de prestation de services sociaux. Ils ont appuyé la volonté du Premier Ministre Fayyad de mettre en œuvre le programme « Homestretch to Freedom » d'ici à août de l'année prochaine. Le Comité spécial de liaison a salué les

mesures prises par Israël pour supprimer certains obstacles à la circulation en Cisjordanie et assouplir les restrictions sur certaines importations dans Gaza, mais il a demandé à Israël de prendre de nouvelles mesures, notamment pour encourager une plus grande croissance mue par le secteur privé.

Comme symbole du maintien de l'appui à l'essor du secteur privé, qui sera en définitive le moteur d'une croissance économique durable cruciale pour le futur État, le Premier Ministre Fayyad a procédé le 11 octobre à l'inauguration d'un parc agro-industriel dans la vallée du Jourdain financé par le Japon. Ce parc pourrait favoriser la création de 10 000 emplois pour les Palestiniens et une forte relance de l'économie. Toutefois, comme pour les autres infrastructures de la zone C, il faudra qu'il soit approuvé par le Gouvernement israélien qui octroie les permis requis.

Lorsqu'il était à New York, le Premier Ministre Fayyad avait informé les membres du Comité spécial de liaison ainsi que les ministres des affaires étrangères de la Ligue arabe que les fonds promis par les pays donateurs pour 2010 étaient très en deçà de ce dont avait besoin l'Autorité palestinienne pour couvrir les dépenses. Les réformes ont entraîné une diminution régulière du déficit budgétaire, réduisant la dépendance de l'Autorité palestinienne à l'égard des fonds versés par les donateurs au titre du soutien budgétaire. Toutefois, malgré la générosité ininterrompue de certains donateurs, les engagements de contributions pour 2010 demeurent insuffisants pour permettre à l'Autorité palestinienne de faire face aux dépenses à Gaza et en Cisjordanie, et l'Autorité palestinienne a de plus en plus de mal à emprunter auprès des banques nationales pour couvrir ce manque.

Les tensions et les incidents violents se poursuivent en Cisjordanie. L'Autorité palestinienne s'efforce d'assurer la sécurité dans les zones relevant de son autorité et d'honorer ses engagements au titre de la Feuille de route concernant la lutte contre les attaques terroristes – et aurait fait avorter des tentatives de militants de perpétrer des attaques pendant la période considérée, ce qui met en évidence les problèmes en matière de sécurité qui continuent de se poser sur le terrain. Un sixième bataillon des forces palestiniennes de sécurité nationale s'entraîne actuellement en Jordanie, grâce à une aide internationale, avant d'être déployé en Cisjordanie.

Malgré les efforts déployés par les Palestiniens, les forces israéliennes de sécurité, invoquant des motifs sécuritaires, ont mené 353 opérations en Cisjordanie au cours de la période considérée, lors desquelles six Palestiniens ont été tués, y compris deux dirigeants des brigades Izz el-Deen al-Qassam du Hamas qui auraient été impliqués dans le meurtre de quatre Israéliens non loin de Hébron le 31 août. En outre, 157 Palestiniens ont été blessés et 330 autres arrêtés. Les incursions de cette ampleur fragilisent les efforts visant à mettre en place une véritable coopération en matière de sécurité. Un ouvrier palestinien a été tué alors qu'il essayait de franchir la barrière de séparation pour se rendre à Jérusalem-Est et un autre est mort d'une crise cardiaque.

Au total, 44 incidents violents ont été enregistrés entre Palestiniens résidents et colons, lors desquels six Palestiniens et quatre Israéliens ont été blessés. Un Palestinien a été abattu par un colon le 8 octobre et au cours de deux autres incidents des Palestiniens ont été renversés par un véhicule. Des colons ont commis un acte déplorable de profanation en incendiant une mosquée près de Bethléem le 4 octobre. Pour dissiper la tension et promouvoir la tolérance interconfessionnelle, six rabbins se sont rendus par la suite à la mosquée et ont fait don d'exemplaires du

Coran pour remplacer ceux qui avaient été endommagés par le feu. Des Palestiniens ont aussi attaqué des colons, notamment le 26 septembre lorsque des Palestiniens ont ouvert le feu sur un véhicule israélien près d'Hébron, blessant un homme et sa femme enceinte.

Des centaines d'oliviers auraient été incendiés, empoisonnés ou déracinés par des colons dans toute la Cisjordanie à l'approche de la saison des récoltes. Le Premier Ministre Fayyad a lancé le début de la récolte des olives le 10 octobre en participant à la cueillette d'olives dans le village d'Iraq Burin, dans le nord de la Cisjordanie, attaqué à plusieurs reprises par des colons au cours des derniers mois. Israël doit faire beaucoup plus pour empêcher les extrémistes d'user de violence à l'encontre de civils palestiniens sous occupation et pour imposer l'état de droit.

Le 13 octobre, Israël a démoli 10 avant-postes en Cisjordanie. C'est là un signe encourageant et nous espérons qu'Israël prendra d'autres mesures pour respecter l'engagement qu'il a pris, au titre de la Feuille de route, de démanteler les avant-postes érigés depuis mars 2001.

Le mur, qui s'écarte en partie du tracé de la Ligne verte et qui a été construit en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, continue d'entraver considérablement la circulation des Palestiniens en Cisjordanie. Malgré les efforts visant à lever les restrictions à la circulation et à l'accès, le nombre d'obstacles en Cisjordanie est toujours de 508. Le 11 octobre, un organisateur de la campagne antimur, partisan de la résistance pacifique, a été reconnu coupable d'incitation à manifester, d'avoir organisé des manifestations et d'y avoir participé; il a été condamné à un an de prison par un tribunal militaire israélien.

De nouveaux affrontements ont eu lieu dans des zones sensibles de Jérusalem-Est au cours de la période considérée, soulignant les tensions provoquées par la présence et l'extension de colonies au cœur même des quartiers palestiniens. Le 22 septembre, un Palestinien a été tué par balle dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est, par un agent de sécurité privé israélien, qui affirmait que des Palestiniens l'avaient attaqué en lançant des pierres sur sa voiture. De violents heurts ont suivi et se sont étendus à d'autres quartiers palestiniens. Le 26 septembre, un tribunal israélien a rejeté un appel interjeté par deux familles palestiniennes revendiquant la propriété d'un immeuble dans le quartier palestinien de Cheikh Jarrah, à Jérusalem-Est, de sorte que 20 autres familles du quartier risquent aussi d'être expulsées.

Le statut de quatre juristes palestiniens du bloc pour le changement et la réforme affilié au Hamas n'est pas encore réglé. Il faut remédier à cette situation intenable par une décision raisonnable qui permette d'éviter leur expulsion de Jérusalem.

La situation à Gaza reste une source de profonde préoccupation. Les progrès modestes de ces derniers mois ne doivent pas masquer la nécessité de prendre d'autres mesures plus radicales pour alléger le blocus, notamment en facilitant la circulation des personnes, les exportations et la présence d'une plus large gamme de produits sur le marché commercial dans le cadre d'une intensification des efforts de mise en œuvre de tous les aspects de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Si nous voulons progresser, toutes les parties doivent s'employer à garantir le calme. Au cours de la période considérée, des groupes de militants palestiniens ont

tiré sept roquettes et six mortiers sur Israël à partir de Gaza, et les forces israéliennes de sécurité ont mené cinq raids aériens contre Gaza et six incursions dans ce territoire. Trois militants palestiniens et un civil ont été tués, et 18 civils et un militant ont été blessés. Nous engageons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et à cesser les violences.

Au cours de la période considérée, 2 570 camions de marchandises au total, 857 en moyenne par semaine, sont entrés dans Gaza. Cinquante-huit pour cent des importations sont constituées de produits alimentaires. En juin, avant l'annonce de la nouvelle politique israélienne pour Gaza, la moyenne était de 566 camions par semaine. Toutefois, les importations actuelles représentent toujours le tiers de ce qu'était la moyenne hebdomadaire en juin 2007, avant le blocus. Nous réaffirmons que le meilleur moyen de répondre aux besoins à Gaza est d'ouvrir d'autres points de passage légitimes.

Je suis heureux d'annoncer l'achèvement de la construction de 151 logements à Khan Younes, qui ont commencé à accueillir leurs nouveaux occupants le vendredi 15 octobre. Le Gouvernement israélien a approuvé d'autres projets de l'ONU. Bien que ces projets ne représentent qu'une partie de l'ensemble des demandes soumises à Israël, ils s'inscrivent néanmoins dans le cadre des travaux de relèvement et de construction de plus en plus vastes entrepris par l'ONU pour commencer à répondre aux immenses besoins de Gaza en la matière. À cet égard, l'ONU va présenter des projets supplémentaires avant la fin de l'année et continuera aussi à travailler avec le Gouvernement israélien pour rationaliser les arrangements relatifs à l'exécution des travaux. Israël devrait commencer par prolonger les heures et les jours d'ouverture du point de passage de Karni.

Les autorités de facto du Hamas ont fermé plusieurs associations civiles au cours de la période considérée, notamment une agence journalistique et un syndicat d'agriculteurs. Certains groupes civiques, notamment des partenaires de projets exécutés par l'ONU, ont suspendu leurs activités à Gaza, invoquant des pressions accrues de la part des autorités. En outre, le 19 septembre, des assaillants inconnus ont mis le feu à un parc de loisirs aquatiques à Gaza. Nous notons également avec préoccupation que le 22 septembre, un Palestinien a été condamné à mort par peloton d'exécution après avoir été reconnu coupable de collaboration avec des parties ennemies par un tribunal militaire.

Nous sommes toujours préoccupés par le maintien en captivité du sergent-chef Shalit et appelons à sa libération immédiate. Il faut permettre sans plus tarder que les agents humanitaires puissent avoir accès à lui. Selon certaines informations, des efforts sont de nouveau déployés pour conclure un accord qui garantirait sa libération en échange de la libération de plus de 9 000 prisonniers palestiniens détenus dans des prisons israéliennes.

Nous continuons d'appuyer les efforts visant à promouvoir la réconciliation palestinienne sur la base des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine. Ces efforts ont été freinés par le refus du Hamas de signer le projet de proposition de réconciliation établi sous médiation égyptienne. De hauts responsables du Fatah ont rencontré le chef du Hamas, Khalid Mash'al, le 23 septembre à Damas, et ces discussions doivent se poursuivre le 20 octobre.

Comme indiqué à la dernière séance d'information mensuelle du Conseil (voir S/PV.6388), la Commission d'enquête du Secrétaire général sur l'incident de la

flottille du 31 mai 2010 discutera et examinera les rapports intérimaires, une fois qu'elle aura reçu le rapport d'Israël. La Commission israélienne chargée d'examiner l'incident maritime du 31 mai 2010 a bien avancé dans ses travaux, qui se poursuivent. Nous espérons que les parties continueront de coopérer avec la Commission d'enquête et que la Commission enregistrera d'autres progrès, et nous attendons avec intérêt la poursuite de ses travaux de fond.

Il demeure essentiel – et même urgent – que des mesures significatives soient prises pour relancer le processus de paix sur les voies de négociations régionales, en particulier entre Israël et la Syrie. Seule une approche globale de la paix sera durable et pourra apaiser les tensions dans la région. Sur le terrain, la situation dans le Golan occupé reste stable mais des activités de peuplement se poursuivent.

...

Nous devons continuer de poursuivre collectivement l'objectif visant à conclure un accord de paix dans un délai d'un an à partir du lancement des pourparlers en septembre. Nous devons sortir de l'impasse actuelle et – plus important encore – nous assurer qu'une fois repris, ces pourparlers visent clairement et véritablement à régler les principales questions clefs, y compris celle des frontières. Le Secrétaire général continuera de travailler en coopération étroite avec le Quatuor et les partenaires régionaux et internationaux – ainsi qu'avec les parties elles-mêmes – pour faire avancer ce programme.

L'ONU demeure déterminée à faire cesser l'occupation qui a commencé en 1967 et à poursuivre l'objectif visant à créer un État indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins, dans la paix et la sécurité.

V. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient publie une déclaration concernant la construction de nouvelles colonies

Le 20 octobre 2010, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a émis la déclaration suivante :

Les informations détaillées selon lesquelles des centaines de nouveaux logements destinés aux implantations israéliennes dans le territoire palestinien occupé ont été mis en chantier, depuis que le moratoire imposé par Israël a expiré le 26 septembre, sont très préoccupantes. La reprise des implantations, qui est illégale au regard du droit international, est contraire aux appels que la communauté internationale n'a cessé de lancer auprès des parties pour qu'elles créent des conditions propices aux négociations, et elle ne fera que saper encore plus la confiance. Nous continuons d'appuyer énergiquement les efforts déployés pour instaurer les conditions propices à la reprise des négociations et à leur aboutissement.

VI. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture adopte des décisions concernant ses activités dans le territoire palestinien occupé

Le 21 octobre 2010, le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a adopté, à sa cent quatre-vingt-cinquième session, les cinq décisions suivantes concernant ses activités dans le territoire palestinien occupé (UNESCOPR_21102010) :

- **La Rampe des Maghrébins dans la vieille ville de Jérusalem** : Le Conseil a voté à 31 voix contre 5 (17 abstentions) pour réaffirmer la nécessité d'une coopération d'Israël afin de faire en sorte que les experts jordaniens et ceux du Waqf aient accès au site de la Rampe des Maghrébins et qu'aucune mesure pouvant compromettre l'authenticité et l'intégrité du site ne soit prise, conformément à la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.
- **Le patrimoine culturel de Jérusalem** : Le Conseil a voté à 34 voix contre une (19 abstentions) pour « réaffirmer l'importance religieuse de la vieille ville de Jérusalem pour les musulmans, les chrétiens et les juifs ». La décision du Conseil exprime « sa profonde préoccupation devant les fouilles et activités archéologiques israéliennes en cours sur le site de la mosquée Al-Aqsa et dans la vieille ville de Jérusalem, qui sont contraires aux décisions et conventions de l'UNESCO ainsi qu'aux résolutions des Nations Unies et du Conseil de sécurité ». Elle invite la Directrice générale à nommer des experts affectés à Jérusalem-Est pour rendre compte de tous les aspects relatifs à la situation architecturale, éducative, culturelle et démographique sur place. Elle invite également les autorités israéliennes à faciliter le travail des experts conformément aux décisions et conventions de l'UNESCO auxquelles elles ont adhéré.
- **Les sites palestiniens d'Al-Haram Al-Ibrahimi/tombeau des Patriarches à Al-Khalil/Hébron et la mosquée Bilal Bin Rabah/tombe de Rachel à Bethléem** : Par 44 voix contre une (12 abstentions), le Conseil « réaffirme que ces deux sites font partie intégrante des territoires palestiniens occupés et que toute action unilatérale des autorités israéliennes doit être considérée comme une violation du droit international, des conventions de l'UNESCO ainsi que les résolutions des Nations Unies et du Conseil de sécurité ».
- **Les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés** : Le Conseil a voté à 41 voix contre une (15 abstentions) pour exprimer « la préoccupation que continuent de lui inspirer » le mur de séparation et d'autres pratiques qui nuisent aux activités des institutions culturelles et éducatives, ainsi que les obstacles qui en résultent et qui empêchent les élèves et étudiants palestiniens d'être partie intégrante de leur tissu social et d'exercer pleinement leur droit à l'éducation. La décision du Conseil invite la Directrice générale à poursuivre les efforts en vue de préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé et de déployer des efforts afin d'offrir des programmes d'études appropriés et

fournir un nombre accru de bourses ainsi qu'une assistance adéquate aux institutions éducatives et culturelles du Golan syrien occupé.

- **La reconstruction et le développement de Gaza** : Le Conseil a voté à 41 voix contre une (15 abstentions) une décision qui « déplore » le blocus permanent de la bande de Gaza, qui porte atteinte à la circulation libre et continue du personnel et des produits humanitaires. La décision du Conseil invite la Directrice générale à continuer de contribuer à la réponse humanitaire des Nations Unies à Gaza dans les domaines de compétence de l'Organisation.

VII. Le Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique communique la Déclaration de Douchanbé

Le 28 octobre 2010, le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sirodjidin Aslov, en tant que Président de l'Organisation de la Conférence islamique, a fait tenir au Président du Conseil de sécurité la Déclaration de Douchanbé adoptée par la trente-septième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, qui s'est tenue à Douchanbé du 18 au 20 mai 2010. Les passages qui suivent sont extraits de la Déclaration (A/65/545, S/2010/558) :

...

La situation au Moyen Orient est toujours tendue et il semblerait qu'elle est appelée à le rester encore longtemps tant qu'Israël persiste dans sa politique d'entêtement et d'obstruction des efforts de paix, du moins jusqu'à ce qu'une solution globale et juste couvrant tous les aspects du problème soit trouvée. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à redoubler d'efforts, suivant les responsabilités qui lui sont assignées par la Charte de l'ONU, en vue d'accélérer le processus d'instauration d'un règlement juste et global au Moyen-Orient. Dans ce cadre, le Conseil condamne fermement toutes les mesures et dispositions illégales prises à Al Qods-Est occupée et visant à judaïser cette ville à caractère arabo-islamique, et notamment l'implantation de colonies, au risque de faire capoter tout processus de négociation devant déboucher sur la cessation de l'occupation israélienne, qui remonte à 1967, et sur l'édification d'un État palestinien indépendant, viable, jouissant du continuum géographique sur l'ensemble des territoires dont Israël s'était emparé en 1967, et ayant pour capitale Jérusalem-Est. Le Conseil se félicite des efforts déployés par S. M. le Roi Mohamed VI, Président du Comité d'Al Qods ainsi que par l'agence Beit Al Qods al-Charif pour préserver l'identité de la Ville sainte et soutenir la résistance de ses habitants. Le Conseil exprime également sa condamnation du maintien de l'occupation par Israël du Golan syrien et de certains territoires libanais, tout en réaffirmant son soutien à ces deux pays pour le recouvrement de tous leurs territoires occupés par Israël en 1967.

...